

Collège au cinéma

Période d'inscription : du 1er au 16 septembre 2019

Contact > Clarisse ROUGIER > 01 41 91 26 83 > crougier@hauts-de-seine.fr / collegeaucinema@hauts-de-seine.fr

<http://www.collegeaucinema92.ac-versailles.fr/>

Présentation

Dispositif national et interministériel d'éducation à l'image, Collège au cinéma a pour ambition d'éveiller les collégiens à la richesse de la création cinématographique et de les ouvrir sur le monde. Les partenaires de cette opération sont le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le Ministère de la Culture et de la communication, le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Fédération nationale des cinémas français et les collectivités territoriales.

Dans les Hauts-de-Seine, Collège au cinéma est mis en œuvre de façon partenariale par le Service de l'action culturelle et de la coopération territoriale du Département, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Rectorat de l'Académie de Versailles et la coordination des salles de cinéma financée par la DRAC Île-de-France.

Objectifs

- Permettre aux collégiens de développer une culture cinématographique
- Participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant la mise en place de liens réguliers entre les adolescents et les salles art et essai du département
- Participer à aiguïser l'esprit critique des plus jeunes, en leur donnant des clés de lecture du monde et en éduquant leur regard. Cela est d'autant plus nécessaire que ces derniers sont surexposés aux images et aux sources d'information (usage du numérique, réseaux sociaux).
- Offrir des prolongements pédagogiques et des formations d'analyse filmique aux enseignants

Détails de l'opération

D'octobre à juin, les élèves découvrent trois œuvres cinématographiques sur grand écran. La préparation de ces séances et l'analyse du film sont réalisées par les enseignants en classe.

La formation des enseignants, « Collège au cinéma 92 – projections-conférences » d'une durée globale de 15h, est obligatoire. Avant la projection avec les élèves, les enseignants voient ainsi les trois films de la programmation en salle et bénéficient des éclairages proposés par les spécialistes du cinéma que sont l'enseignant-formateur et/ou un intervenant professionnel du cinéma (critique, réalisateur...). Cela est indispensable à l'accompagnement pédagogique de l'élève.

Chaque film est accompagné d'un dossier pédagogique destiné à l'enseignant et d'une fiche thématique remise à chaque élève réalisés par le Centre national du cinéma et de l'image animée.

Bénéficiaires

Les collégiens du département.

Nombre de bénéficiaires en 2018-2019

10 000 collégiens.

Inscription et tarifs

L'inscription des collèges a lieu via la plateforme ARENA du 1^{er} au 16 septembre 2019.

Un courrier d'information cosigné par le Directeur général adjoint du Pôle attractivité, culture et territoire du Conseil départemental et par la Directrice académique est envoyé à tous les chefs d'établissement dès la fin du mois d'août. Ce courrier précise les modalités d'inscription.

Le Conseil départemental prend en charge la billetterie à hauteur de 7,50 € par élève, qui correspond au coût trimestriel de 2,50 € par film. Le collège reverse au Conseil départemental une participation annuelle de 3 € par élève inscrit au dispositif.

Films proposés pour l'année 2019-2020 :

FILMS 6^{ème}- 5^{ème}

Thématique annuelle : « Étranges créatures »

1er trimestre

Les enfants-loups de Mamoru Hosada, Japon, 2012, 1h57

2ème trimestre

E.T. L'extraterrestre de Steven Spielberg, Etats-Unis, 1982, 2h

3ème trimestre

Frankenstein de James Whales, Etats-Unis, 1931, 1h10

FILMS 4^{ème}- 3^{ème}

Thématique annuelle : « Seuls contre tous »

1er trimestre

Persepolis de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud, France, 2007, 1h35

2ème trimestre

Bienvenue à Gattaca d'André Nicol, Etats-Unis, 1997, 1h47

3ème trimestre

Douze hommes en colère de Sydnét Lumet, Etats-Unis, 1957, 1h35